

Glu Arboricole - BIOGLU400A - 3167770212426

Référence : FDS_805_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 28/09/2015

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Glu Arboricole - BIOGLU400A - 3167770212426

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Piège pour les insectes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Règlement CLP – N°1272/2008

Skin Sens. 1 - H317 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage Règlement CLP – N°1272/2008

Contient : COLOPHANE

Pictogrammes de danger :



GHS07

Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Référence : FDS_805_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 28/09/2015

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3 Autres dangers

Concernant les composants du mélange : ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-INDEX Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
COLOPHANE colophony	8050-09-7 232-475-7 650-015-00-7 01-2119480418-32	Skin Sens. 1, H317	50 <= x % < 100

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation : Aucune donnée n'est disponible.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ... En cas de manifestation allergique, consulter un médecin. Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

Référence : FDS_805_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 28/09/2015

-
- | | |
|-----------------------|---|
| Contact avec les yeux | : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. |
| Après ingestion | : Ne rien faire absorber par la bouche. En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir. Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette. En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucune donnée n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser : Eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :
- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Remarques diverses : Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes : Eviter tout contact avec la peau et

Référence : FDS_805_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 28/09/2015

les yeux.

Pour les secouristes : Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Traitement des déchets du produit – voir section 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange. Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies : Manipuler dans des zones bien ventilées. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés : Pour la protection individuelle, voir la section 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé. Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage : Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Référence : FDS_805_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 28/09/2015

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Information communiquée par le fournisseur :

VME-mg/m³ : 0,1 [COLOPHANE]

8.2 Contrôles de l'exposition

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection des mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piquûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Protection du corps Eviter le contact avec la peau. Porter des vêtements de protection appropriés. Type de vêtement de protection approprié : En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau. En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau. Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection des yeux : Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Référence : FDS_805_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 28/09/2015

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: Liquide visqueux.
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Volatilisation	: Aucune donnée disponible
Passage de l'état solide à état liquide	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Inflammation à l'état solide	: Aucune donnée disponible
Inflammation à l'état gazeux	: Aucune donnée disponible
Température d'inflammation	: Aucune donnée disponible
Densité	: > 1
Solubilité dans l'eau	: Insoluble
Propriétés favorisant la combustion	: Aucune donnée disponible
Danger d'explosion	: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée n'est disponible

10.2 Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible

Référence : FDS_805_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 28/09/2015

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune donnée n'est disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

La décomposition thermique peut dégager/former :
- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : COLOPHANE (CAS: 8050-09-7) - Par voie orale : DL50 = 2800 mg/kg - Espèce : Rat.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

COLOPHANE (CAS: 8050-09-7) :

Toxicité pour les poissons : CL50 < 10 mg/l - Espèce : Danio rerio - Durée d'exposition : 96 h - OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 911 mg/l - Espèce : Daphnia magna - Durée d'exposition : 48 h - OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

12.2 Persistance et dégradabilité

COLOPHANE (CAS: 8050-09-7) :

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Référence : FDS_805_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 28/09/2015

Aucune donnée n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Référence : FDS_805_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 28/09/2015

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Pour les professionnels : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.
- Pour le grand public : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale. Après un nettoyage adéquat, ils peuvent ensuite être valorisés selon la réglementation en vigueur.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français : N° TMP Libellé - 65
Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

Référence : FDS_805_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 28/09/2015

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Phrases H utilisées en section 3.2 :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.